

RAPPORT DU JURY

Concours de contrôleur du Trésor public d'administration centrale 2010

Il faut tout d'abord noter le nombre particulièrement important de postes offerts (90), identique à celui de 2009, alors que le nombre de candidats inscrits est en baisse notable. Le nombre de candidats inscrits est en baisse de 11% (388 en 2010 contre 434 en 2009).

Sur 388 candidats inscrits, 299 se sont présentés à l'épreuve écrite. Les 156 candidats admissibles (admissibilité à partir de 9 ; moyenne de l'écrit : 9 ; note la plus haute : 17.25) se sont tous présentés à l'épreuve orale.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée sur trois semaines avec 16 candidats par jour. Afin d'assurer une égalité de traitement entre les sous-jurys et donc entre les candidats, le président du jury a assisté à l'ensemble des auditions.

Le président du jury a accepté toutes les demandes de report d'audition ou de modifications de date d'audition, dûment justifiées, les nouvelles dates retenues ne remettant pas en cause le calendrier général du concours.

1) L'épreuve d'admissibilité

Le sujet choisi par le jury portait sur un thème très général, assez connu de tous et sur lequel chaque candidat pouvait avoir des idées personnelles.

L'exercice consistait, conformément à la réglementation en vigueur, en la rédaction d'une note de synthèse, d'une analyse de tableaux chiffrés et d'une fiche de synthèse concernant l'évolution des effectifs féminins dans nos ministères.

Le sujet comportait trois parties :

- une note générale de 2 pages présentant la politique en faveur de la diversité et l'égalité professionnelle mise en place dans la fonction publique et notamment au sein des ministères économique et financier ;
- à partir des documents chiffrés proposés, calculer un pourcentage, créer un graphique, puis faire une petite analyse
- enfin, dans une fiche de synthèse, citer des pistes de réflexion pour promouvoir la diversité et l'égalité. Ces propositions étaient à trouver dans les textes proposés, mais ce pouvait être également des propositions personnelles du candidat.

Concernant la note demandée en première question, le jury tient à souligner l'importance de présenter un plan. Le plan doit être simple et cohérent. Il ne faut pas chercher l'originalité à tout prix.

Pour ce sujet, un plan en deux parties aurait pu montrer d'une part, les mesures pour lutter contre les discriminations dans la fonction publique de manière large, et d'autre part, celles qui concernaient plus spécifiquement les ministères économique et financier. D'autres plans étaient toutefois possibles.

Il convient ensuite de respecter le plan choisi et le contenu des différentes parties. A l'intérieur d'une partie du plan, les idées sont rarement agencées, mais plutôt juxtaposées sans aucun lien entre elles.

Il s'agit d'une note demandant un effort de synthèse. Le recopiage pur et simple des documents est fortement déconseillé, de même que le côté « catalogue » consistant à faire une énumération sous forme de tirets. Il est indispensable de faire des efforts de rédaction avec des phrases.

Dans les cas où l'effort de rédaction était présent, les copies étaient globalement bien rédigées et surtout sans faute d'orthographe et un « bonus » maximum de deux points pouvait être attribué au candidat.

Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une note administrative : attention aux formules familières.

Enfin, mis à part quelques copies, l'orthographe a été jugée plutôt bonne.

La question 2-a a été rarement réussie alors que le calcul était particulièrement simple.

La question 2-b a été la mieux traitée mais peu de candidats ont su construire un graphique qui ait du sens, avec un titre, des axes d'analyse (abscisse/ordonnée) et une échelle judicieusement choisis.

L'analyse demandée 2-c n'a pratiquement jamais été traitée correctement. Dans le meilleur des cas, les commentaires étaient trop légers et/ou peu pertinents.

Enfin, la question 3 a été bien souvent une reprise d'éléments contenus dans le dossier. Aucune réflexion personnelle n'a été apportée, ce qui aurait considérablement valorisé la copie. Les copies qui ont su être novatrices, tant sur le fond en apportant leurs propres propositions, que sur la forme (tableau, rubriques...), ont été valorisées.

D'une manière générale, il est précisé que le jury a attribué une part assez importante à la propreté, à l'orthographe et au style de rédaction.

Les candidats qui ont su gérer leur temps et répondre à l'ensemble des questions ont également été valorisés.

Enfin, il est rappelé que toute rupture d'anonymat est éliminatoire. Ainsi, la copie ne doit bien évidemment pas mentionner les nom et prénom du candidat, pas plus que la direction ou le bureau d'appartenance.

De même, il est encore une fois rappelé que l'épreuve doit être obligatoirement rédigée sur les supports remis par les agents du service des concours et que les brouillons, même très propres et très lisibles, ne sont pas admis. Cela peut notamment être considéré comme une rupture d'anonymat ou d'égalité entre les candidats.

2) L'épreuve orale

Le jury s'est attaché à placer les candidats dans les meilleures conditions possibles pour cette épreuve qui reste un exercice difficile pour des agents peu ou pas habitués à prendre la parole en public.

L'épreuve d'une durée de vingt minutes était organisée en trois parties :

- questions sur la fonction du candidat
- questions sur l'environnement professionnel du candidat
- questions plus générales sur les ministères économique et financier (actualité, réformes, organisation, missions, budget, etc.)

Le jury a tenté de répartir équitablement ces trois parties. Cependant, dans le souci de rester dans l'esprit d'une conversation, il n'a pas été choisi de couper la parole au candidat pour changer de thème et la répartition entre les trois parties n'a pas été strictement respectée.

Les fiches de fonction ont servi de support à l'épreuve orale. Il est important de rappeler que la fiche de fonction, quelle qu'en soit la qualité, n'intervient aucunement dans l'attribution de la note. Il est néanmoins recommandé d'éviter les fiches de fonctions trop succinctes au risque que le jury n'ait pas suffisamment d'indications sur la fonction exercée. A contrario, les fiches de fonctions trop détaillées privent le jury de demandes de précision sur la fonction, questions auxquelles le candidat peut généralement répondre, ou peuvent amener les membres de jury à poser une question sur une des tâches mineures du poste du candidat, moins bien maîtrisées par ce dernier.

La moyenne des notes de l'épreuve orale s'établit à 11.

Cette moyenne relativement élevée s'explique par la nature de l'épreuve. En effet, sur la première partie, les candidats sont dans leur grande majorité relativement à l'aise. Par ailleurs, l'épreuve étant organisée en trois parties, la prestation des candidats a été le plus souvent satisfaisante sur l'une d'entre elles.

Pour la majorité des candidats, la première partie relative aux fonctions a été la plus correcte, la partie relative à l'environnement professionnelle souvent la moins satisfaisante. Pour un nombre non négligeable de candidats, on constate de manière assez étonnante que leurs réponses sont de meilleure qualité sur la partie la plus large que sur les parties qui les concernent plus directement. On peut en déduire que ces candidats ont vraiment « potassé » les supports de l'IGPDE, mais ont omis de s'interroger sur leur environnement immédiat.

Si la première partie de l'épreuve relative à la fonction de l'agent est généralement bonne, on peut regretter néanmoins qu'un grand nombre de candidats répondent trop rapidement, sans apporter d'argument, d'éléments d'explication ou encore de prise de position. Sur ce dernier point, il est important de préciser que le jury ne juge pas la position prise par le candidat mais sa capacité à prendre position. Le jury a également relevé quelques prestations où le candidat peut certes décrire le travail qu'il effectue, mais n'est pas en mesure d'expliquer pour quoi ou pour qui il le fait. De manière générale les candidats auraient intérêt à « imaginer » les questions que leur fiche de fonction pourrait inspirer au jury.

La deuxième partie de l'épreuve est généralement très faible. Trop de candidats ne connaissent que leur seule structure de proximité (bureau, service pour les DREAL ou les DIRECCTE, etc.) et beaucoup éprouvent des difficultés à se positionner au sein de leur direction de rattachement ou de tutelle. Les réorganisations et restructurations importantes et/ou récentes, en cours ou à venir doivent être connues des candidats. Certains candidats n'ont pas été en mesure de présenter les missions de leur propre direction, ou encore les principales missions des ministères économique et financier.

La dernière partie de l'épreuve relative à la connaissance des ministères économique et financier et de leur actualité est assez hétérogène. Le jury a constaté un réel investissement de la plupart des candidats. Il est clair cependant que pour nombre d'entre eux l'éloignement géographique ou administratif n'est pas un élément facilitateur.

Les questions de culture administrative ont toujours été d'un niveau très basique ; le niveau des questions a pu être relevé au cours de l'entretien lorsque le candidat se montrait particulièrement à l'aise.

Même s'ils sont peu nombreux, quelques candidats se sont présentés à l'oral sans aucune préparation. Par exemple, il n'est pas normal de venir à un entretien de catégorie B sans connaître l'existence de la DGFIP, de la RGPP voire de la LOLF.

3) Conclusions générales.

Au vu des copies, le jury estime que le sujet proposé à l'écrit était bien adapté à l'épreuve, la plupart des candidats ayant pu traiter l'ensemble des questions dans le temps imparti. Le jury a le regret de constater que les candidats, reçus ou non, sont surpris de la note attribuée lors du concours, notablement plus faible que les notes des épreuves préparatoires organisées par l'IGPDE. Le jury n'a pas l'impression d'avoir noté durement, loin s'en faut, mais il rappelle qu'il s'agit d'un concours et non d'un examen.

Enfin, le jury insiste pour recommander aux candidats de profiter des oraux fictifs que leur propose l'IGPDE, exercice qui les familiarise avec le stress de la prise de parole et leur permet de profiter des commentaires des jurys fictifs. Il invite également les candidats à ne pas omettre de préparer soigneusement la partie « métier ».

Pour terminer, le jury souhaite exprimer sa gratitude au secteur des concours pour l'organisation remarquable de ce concours, et la qualité de leur accueil, mettant ainsi les membres du jury et les candidats dans les meilleures conditions.

Le président du jury

JEAN-MICHEL BRIEZ